

# Assistante Maternelle :

un métier garant d'un accueil  
de qualité pour votre enfant



*Qu'est-ce qu'une assistante maternelle ? Comment participer ensemble, parents et « nounou » au bien-être de l'enfant ? Quelles sont les obligations mutuelles ? Quels repères, quels conseils pour chacun ?*

*Lorsqu'il s'agit de confier ses enfants ou d'en accueillir, les doutes et les interrogations sont multiples...*

*Autorité, sommeil, alimentation, jeux, langage, propreté, règles et limites, hygiène, sécurité, sont autant de thèmes abordés dans ce livret. Il vous permettra, à vous, parents et assistante maternelle, de vous préparer au mieux à cette étape importante...*

# Le métier d'assistante maternelle

L'assistante maternelle agréée est une professionnelle de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile moyennant une rémunération. Ce mode d'accueil permet de tenir compte des besoins professionnels des parents, en particulier les contraintes horaires, tout en respectant **les rythmes de l'enfant, son épanouissement et son éducation**.

Ainsi, au quotidien l'assistante maternelle contribue à son **éveil** en lui proposant un **environnement ludique** et de **stimulations** adaptés à son âge. Elle assure par les échanges avec les parents une **continuité éducative**.

L'assistante maternelle engage avec l'enfant une relation affective sur toute la durée de son accueil. Elle devra donc être disponible pour une période suffisamment longue car l'enfant ne pourra être soumis, sans dommage, à des changements répétés.

Son employeur peut être les parents ou, dans le cadre d'un service d'accueil familial, une commune, une communauté de communes ou une association.

## L' Agrément

L'agrément est obligatoire pour exercer cette profession. Il est délivré par le président du Conseil Général du département de résidence de l'assistante maternelle pour une durée de cinq ans.

Une **évaluation** est faite lors d'**entretiens** et **visites** au domicile de la candidate afin d'évaluer si elle présente les garanties nécessaires pour accueillir des enfants et **assurer leur épanouissement** physique, intellectuel et affectif.

Pour cela, lors de ces entretiens la candidate est interrogée sur **ses motivations, son milieu familial, son organisation, ses capacités éducatives,**

**pédagogiques, de communication et de dialogue**. La visite au domicile a également pour objectif d'évaluer les dangers potentiels de son habitation et de prévoir les aménagements nécessaires pour prévenir les risques d'accidents.

La décision d'agrément précise le **type d'accueil** (journée, accueil périscolaire, horaires particuliers...) ainsi que le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément et, le cas échéant, l'âge des enfants. Si l'assistante maternelle a un enfant de moins de 3 ans celui-ci rend indisponible une place d'accueil.

## La Formation

La formation initiale est **obligatoire** et garante de la qualité de l'accueil. Organisée et financée par le Conseil Général, elle se déroule en **deux temps** : **une première partie**, après l'agrément et avant tout accueil d'enfant, **une seconde partie** dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant. Enfin pour exercer ce métier, une initiation aux gestes de premiers secours est prévue par la loi.

Lors de ces formations, le Conseil Général et les Relais Assistantes Maternelles aident les parents à trouver une solution de remplacement de leur enfant. Ceci doit être anticipé par l'assistante maternelle et les parents. L'assistante maternelle pourra également bénéficier d'une formation continue.

## Le Contrat de Travail

Lorsque l'assistante maternelle est employée par les parents, un contrat de travail écrit est **obligatoire**. Il doit être signé par l'assistante maternelle et les parents qui l'emploient (convention collective - 01/07/04 - 17/12/04).

Ce contrat aborde aussi les questions relatives aux **modalités d'accueil** : horaires d'arrivée et de départ de l'enfant, santé, transport, autorisation pour les déplacements...

## Le Relais Assistantes Maternelles

Il a été créé pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Ce service de proximité a plusieurs missions essentielles :

- organiser un lieu d'**information, d'orientation et d'accès au droit** pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément,
- créer un lieu d'**animation et de rencontre** pour favoriser les **échanges** entre les assistantes maternelles, les enfants accueillis et les parents ainsi que le **décloisonnement** entre les modes d'accueil,
- contribuer à la **professionnalisation** de l'accueil individuel : susciter et promouvoir la **formation**,
- participer à une fonction d'**observation** des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.



# L'assistante Maternelle et l'accueil de l'enfant



L'assistante maternelle accueille des jeunes enfants à son domicile. Son **lieu de vie** devient temporairement et pour partie **un lieu professionnel**. A chacun, assistante maternelle et parents de le **respecter**.

Pour les parents, il est indispensable qu'ils connaissent les lieux où leur enfant va vivre pour pouvoir y prendre des **repères** et permettre l'établissement d'une relation de **confiance** avec l'assistante maternelle.

## La Famille de l'Assistante Maternelle

Un enfant accueilli chez une assistante maternelle rencontre les différents membres de sa famille : mari, compagnon, enfants et parfois petits-enfants. Ils joueront avec eux et pourront

établir des **relations affectives** mais ces derniers ne sont jamais en situation professionnelle. **L'assistante maternelle est seule responsable des enfants qu'elle accueille.**

## Les autres Enfants Accueillis

Il n'est pas toujours simple pour des parents qui ont choisi ce mode d'accueil d'accepter la présence d'autres enfants. Selon l'âge des enfants accueillis des situations de rivalité peuvent se manifester entre les parents. **En parler** permet souvent de **se rassurer** et de maintenir une **relation de confiance**.

L'enfant déjà accueilli chez une assistante maternelle peut lui aussi avoir des difficultés pour accepter « un nouvel arrivant ».

En particulier s'il était seul chez l'assistante maternelle et, ou si celui-ci est un bébé et vient remplacer son compagnon de jeux parti à l'école.

Relations interrompues, pertes de repères, perte d'une figure d'attachement, toutes ces **ruptures** ne sont pas toujours faciles à vivre pour l'enfant et peuvent être source de **souffrance**. Il ne faut pas les **banaliser** mais les **écouter, les entendre et en parler**.

## Les Relations Assistantes Maternelles et Parents : Confier son Enfant

Accueillir un enfant chez soi, c'est aussi accueillir ses parents !

Il est nécessaire pour les parents de rencontrer plusieurs fois l'assistante maternelle, en présence de l'enfant. Ce **contact progressif** permet de faire réellement connaissance et favorise l'émergence d'un **climat de confiance**. Ainsi, sans crainte, les parents pourront confier leur enfant.

Dans les premiers temps de rencontre, l'assistante

maternelle doit être **vigilante** afin de décoder les demandes parentales et entendre les premiers éléments de **l'histoire de l'enfant**. Chaque jour, elle doit être **attentive** à l'accueil du matin, prenant en compte la difficulté de certaines mères et enfants à se séparer. Elle crée un **univers** suffisamment **contenant** pour faciliter d'une part le moment de **séparation**, afin qu'il ne soit pas vécu comme une rupture, et d'autre part celui des **retrouvailles**.

# L'Enfant



Chaque enfant a son propre rythme de **développement** aussi bien pour l'acquisition de la **station assise, de la marche, du langage** ou encore de la **propreté**.

L'assistante maternelle, à l'**écoute de chacun**, accompagne l'enfant, à son rythme, dans son développement.

Certains enfants sont porteurs de handicap, leur accueil doit être **adapté et pensé** dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.

## La Période d'Adaptation : la Préparation à la Séparation

La période d'adaptation est un moment déterminant et indispensable pour l'accueil du jeune enfant.

C'est un temps de **rencontre, d'observation, de mise en confiance, d'échanges**, de mise en place des règles de fonctionnement réciproque : connaissance des espaces où l'enfant va vivre, des espaces où les parents sont accueillis au quotidien mais aussi respect de la vie privée des uns et des autres, respect des horaires...

La période d'adaptation doit toujours être envisagée au cas par cas. Elle sera organisée en fonction de la disponibilité des uns et des autres et du **rythme de l'enfant**.

Consciente de la difficulté qu'enfant et parents peuvent avoir à se séparer et aux parents de confier leur enfant, l'assistante maternelle les

soutiendra dans ce moment si important.

Pour l'enfant, accepter de se séparer de sa mère et/ou de son père, de faire connaissance avec celle qui prendra soin de lui pendant l'absence de ses parents, ne peut se faire qu'en présence de ceux-ci : « **pour se séparer, il faut être ensemble** ». Il faudra donc que les parents et l'assistante maternelle organisent ce temps qui n'est pas standardisable et qui n'appartient qu'à ces parents et cet enfant.

Pour cela, il est nécessaire que les parents se sentent accueillis et que l'organisation prévue aussi bien dans le temps que dans l'espace leur permette de trouver une place ; **le respect des horaires** prévus est essentiel aussi bien pour les autres enfants accueillis que pour **le respect de la vie privée** de l'assistante maternelle.

## L'Accueil au Quotidien

**Chaque matin, comme chaque soir tout recommence !**

**Chaque matin**, l'enfant doit se séparer de ses parents. Pas de départ trop rapide des parents, ni de départ en cachette. Une **douce transition** pour que l'enfant puisse passer, sans heurt, de sa vie avec ses parents à sa vie chez son assistante maternelle.

*Parents et enfant ont simplement besoin d'un peu de temps... pour se dire au revoir !*

**Chaque soir**, c'est le temps des retrouvailles : comme celui de la séparation, il n'est pas toujours très simple à gérer pour l'enfant et ses parents. Le temps dont l'enfant a besoin pour retrouver son parent est parfois éprouvant : il doit quitter le lieu où il a vécu toute la journée, son assistante maternelle, et parfois les autres enfants avec lesquels il est peut être en train de partager un jeu lorsque son parent arrive.

*Parents et enfant ont simplement besoin d'un peu de temps... pour se retrouver !*

# Le Doudou : l'objet transitionnel

Chez l'assistante maternelle le doudou accompagne l'enfant tout au long de sa journée ; il a une **fonction rassurante et de transition** entre ses lieux de vie, il sera donc le bienvenu !

Bien souvent les parents donnent à l'enfant un objet pour lui rappeler une odeur familière qui peut être une aide précieuse à la **séparation et à l'endormissement**. Cet objet n'a pas systématiquement valeur de doudou.

Ce n'est que vers 6/8 mois que l'enfant peut choisir un objet qui deviendra l'objet transitionnel auquel il s'attache. Il pourra s'y réfugier lors de moments d'angoisse. Il lui permettra de **se ressourcer et de découvrir le monde qui l'entoure**.

Le doudou fera les allers et retours entre la maison de l'enfant et celle de l'assistante maternelle. Lorsque le doudou est trop sale, c'est aux parents de le laver, d'en parler à leur enfant et de l'accompagner pour qu'il le retrouve.

Dans la journée c'est l'enfant qui décide du moment où il en a besoin. Néanmoins, parfois l'adulte pourra l'inviter à s'en séparer pour certaines activités sans jamais l'imposer.

**Mais rappelons que tous les enfants n'ont pas de doudou et qu'il n'est pas qu'un objet de sieste.**



# La Vie Quotidienne : l'Alimentation

C'est autour de l'alimentation que s'établissent pour partie les premières relations parents / enfants.

**Pour le bébé**, téter au sein ou au biberon est l'occasion **d'interactions et d'échanges nombreux, de plaisirs partagés**.

Ce qui est essentiel c'est la qualité de l'échange qui s'installe entre le parent et son enfant au moment des tétées.

**Pour le nourrisson, la relation à l'autre** est plus importante que la satisfaction du besoin. C'est pourquoi un nourrisson peut refuser de s'alimenter même s'il a faim lorsqu'il est dans des bras étrangers.

**Idéalement** les rythmes doivent être ceux de l'enfant et non ceux de l'adulte. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible. Il est donc important que parents et assistante maternelle **échantent** afin de s'ajuster au plus près des **besoins de l'enfant**.

Lorsqu'une mère **allaite** son enfant au sein, une

organisation sera réfléchiée avec l'assistante maternelle de façon à ce que la situation d'accueil permette la poursuite de cet allaitement. Se nourrir permet à l'enfant de s'alimenter mais aussi à :

- **apprendre** à différer la satisfaction et à gérer la frustration,
- **éprouver** du plaisir,
- **expérimenter** ce qu'il veut et ne veut pas et donc de se **construire** comme un sujet ayant des désirs propres,
  - **établir** des liens de causalité,
  - **se développer** sur un plan sensoriel : vue, toucher, goût, odorat,
  - **Grandir** en apprenant peu à peu à manger seul.



L'assistante maternelle respectera toujours le désir de l'enfant face à la nourriture. Si parfois elle l'incite à goûter elle ne le forcera jamais. Lorsque l'assistante maternelle prépare les repas, elle fera en sorte qu'ils soient **diversifiés** et qu'ils répondent à **l'équilibre alimentaire** et si cela est le cas au régime spécifique des jeunes enfants accueillis.

# Le Sommeil

Le sommeil est capital pour le **développement physique et physiologique** de l'enfant. Il fonctionne par cycles d'environ 50 minutes et dont la durée s'allonge progressivement. Il alterne des phases de sommeil agité et de sommeil calme. N'oublions pas qu'il existe des petits et des gros dormeurs ! De plus, il existe des heures d'endormissement et de réveil propre à chaque enfant. L'assistante maternelle fera en sorte de **respecter ses rythmes** (signes de fatigue, nombre de siestes...) et **ses rituels** (doudou, chanson, histoire, veilleuse... présence d'un adulte).

**La sieste est nécessaire.** Ne pensons pas qu'en supprimant ou en diminuant la sieste un enfant dormira mieux la nuit.

**Eviter de réveiller un enfant qui dort :**

respecter le sommeil de l'enfant c'est s'inscrire dans une démarche de prévention, c'est favoriser son bien être.

Un bébé doit toujours être couché sur le dos, sur un matelas ferme adapté aux dimensions du lit, sans oreiller ni couverture ou couette. La température doit être entre 18 et 20° dans un environnement sans tabac.



## Les Règles et les Limites

**Pour grandir** un enfant a besoin de **repères** et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit.

**Les repères** parce qu'ils permettent de situer la vie de l'enfant dans la régularité vont favoriser le développement de son autonomie.

**Les règles** permettent à l'enfant de se repérer et lui assurent sécurité, continuité et stabilité. Elles sont des supports de construction et de socialisation pour les enfants que l'assistante maternelle accueille.

Chez l'assistante maternelle, c'est elle qui rappelle les règles qui régissent le fonctionnement de la vie à son domicile.

**Les règles et les limites** sont rassurantes, il est indispensable de les rappeler dans des situations de tension comme par exemple lors des retrouvailles pour permettre peu à peu à l'enfant de retrouver sa tranquillité. Il est important que les parents sachent que l'enfant a besoin de règles et de limites.

**Des règles pensées pour lui.**



# Le Jeu

Pour les enfants, le jeu est une des modalités principales pour **s'exprimer et pour faire connaissance** avec le monde qui l'entoure. Il favorise le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant.

**En jouant**, l'enfant découvre la nouveauté, le monde des objets, il explore son environnement, tente de comprendre et de maîtriser ses règles.

**A travers le jeu**, les enfants sont en mesure de comprendre et de modifier certaines relations, d'exprimer et de contrôler leurs émotions. En ce sens, le jeu permet aux enfants de **construire leur identité**. Il permet aussi la **socialisation** : en jouant l'enfant apprend les rôles sociaux, il se les approprie. En s'identifiant aux personnes, il imite leurs actions, il apprend les règles, à être avec, à partager.

En jouant, l'enfant grandit.

A son domicile, l'assistante maternelle propose aux enfants des jeux et des espaces adaptés à leur âge et à leur développement. Elle met à leur disposition un univers varié de **stimulations** à travers les jeux de construction, d'encastrement, les jeux symboliques et favorisent ainsi le désir d'**exploration**, de découverte et de manipulation de l'enfant. Le jeu est favorisé tout au long de la journée, ainsi qu'à des moments spécifiques et facilite la séparation ou les retrouvailles entre l'enfant et ses parents.



# Le Langage

**Le bain de langage, une nécessité pour le jeune enfant.**

Très tôt, l'enfant éprouve le **besoin de communiquer** : les pleurs, les cris, les gazouillis, les vocalisations, les sourires, les regards, les sons... constituent les supports d'une communication non verbale et les prémisses du langage. Par ces modes de communication, l'enfant appelle, exprime ses besoins, son bien être ses angoisses... La mère leur attribue des significations et établit avec son enfant un vrai système de communication.

Les parents comme l'assistante maternelle ont un rôle important à jouer : **être attentif, décoder et répondre** aux signes émis par l'enfant, ce qui incitera ce dernier à interagir et à poursuivre l'échange.

Il y a des **moments privilégiés** de communication : les situations de jeux, le repas, les changes, l'endormissement... Mais aussi la lecture d'un album ou d'un conte. Tout est et doit être support d'échanges et de langage.

**L'enfant parle en jouant et joue avec le langage.**

Il ne s'agit pas de « faire parler » l'enfant mais simplement de parler avec lui.

Il ne s'agit pas de lui apprendre à parler mais de lui parler.

Il ne s'agit pas de lui faire répéter un mot écorché ou la phrase mal construite, mais de reformuler et de lui donner le « bon mot ».

Il faut **dialoguer** avec le jeune enfant, il ne faut pas avoir peur du ridicule !



# L'Acquisition de la Propreté

L'acquisition de la propreté (le contrôle sphinctérien) est une étape importante du développement de **l'autonomie de l'enfant**.

Il deviendra propre de lui-même sans avoir à être soumis aux contraintes d'un apprentissage strict. Des conditions sont nécessaires au possible apprentissage de la propreté :

## La maturation physiologique

L'enfant doit être physiologiquement capable d'acquérir le contrôle volontaire de ses sphincters. Il existe des indicateurs de cette maturation neuromusculaire :

- savoir marcher
- savoir monter et descendre seul et correctement un escalier
- savoir prendre en pince un objet de très petite taille

## La maturation individuelle

L'enfant doit être capable de prendre conscience de son besoin, de comprendre ce qu'on attend de lui et doit pouvoir communiquer son besoin à l'adulte.

L'enfant doit avoir le désir de devenir grand.

Il existe des indices de cette MATURATION INDIVIDUELLE :

- l'enfant signale lui-même que sa couche est sale,
- il refuse franchement les couches,
- il réclame le pot ....

L'ensemble de ces conditions est rarement réuni avant l'âge de 18 – 24 mois.

L'apprentissage de la propreté se fait **progressivement** avec parfois des retours en arrière. Tous les enfants ne passent pas par « le pot » mais tous les enfants (sauf cas exceptionnel) deviennent propres un jour ou l'autre.

Il est indispensable que les adultes, parents et assistante maternelle, **respectent l'intimité et la pudeur des enfants**.



# La Santé

Les parents restent les premiers **responsables** de la santé de leur enfant.

L'assistante maternelle **contribue** à la santé et au bien être physique et psychique des enfants qu'elle accueille.

Les dispositions à prendre, relatives à la question de la santé, font l'objet d'échanges entre les parents et l'assistante maternelle et sont précisées dans le contrat d'accueil.

Pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteur de handicap, il existe la possibilité de contractualiser un **Projet d'Accueil Individualisé** qui garantira la continuité des soins.



# L'Hygiène et la Sécurité

A tout moment de leur vie quotidienne chez l'assistante maternelle, les enfants sont accueillis dans un environnement respectant toutes les règles d'hygiène et de sécurité préconisées par le service PMI lors de la procédure d'agrément, réactualisées lors des sessions de formation.

L'enfant demande une **surveillance accrue** car il n'a pas la notion de **danger**. Il est important de le **protéger** afin d'éviter certains **risques** :

- risques liés à l'environnement : chute, ingestion d'objets, brûlure, étouffement, noyade....
- risques particuliers : présence d'animaux (hygiène, allergies, agression...).

Le respect des règles d'hygiène est important pour la santé de l'enfant.

- Le lavage des mains est la base de l'hygiène
- Chaque enfant doit avoir son linge personnel : serviette, gant de toilette, draps, turbulette
- Veiller à la propreté des sols et laver régulièrement les jouets
- Lorsque l'assistante maternelle prépare les biberons et les repas ces règles d'hygiène doivent être toujours respectées. De même si les parents apportent le repas de leur enfant, celui-ci doit être transporté dans un sac isotherme et mis rapidement dans le réfrigérateur.

Les tâches ménagères, les courses, les démarches personnelles n'ont pas lieu d'être pendant la présence des enfants.

Chaque matin, en fonction de l'heure prévue d'arrivée des enfants l'assistante maternelle est **prête** et **disponible** pour l'accueil des enfants et de leurs parents, qui eux, se doivent de **respecter l'espace privé** de l'Assistante Maternelle.

**Au domicile de l'assistante maternelle, pendant l'accueil de l'enfant, il ne doit y avoir aucune source de tabac.**

## Production/Rédaction

.....> Le Conseil Général de la Gironde

Direction de la communication

Direction des Actions de Santé

Service P.M.I. : 05 56 99 33 33 (poste 52 49)

.....> Direction de l'Action Sociale de la CAF de la Gironde

Tél. 05 56 11 75 11

.....> Département de l'Action Sociale de la MSA de la Gironde

Tél. 05 56 01 97 35

Avec la participation de l'Université Victor Ségalen Bordeaux II

Le groupement d'Assistantes Maternelles agréées de Libourne

Réseau Girondin petite enfance.

[www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)

## Conception graphique/Réalisation

B52 communication

## Illustrations

Samuel Ribeyron



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

